

Rupture,stage

Par **juliette**, le **02/04/2008** à **20:34**

Bonjour

J'ai cherché sur le forum, et je n'ai pas trouvé de réponse.
(Il y avait qu'un sujet mais ne correspondait pas vraiment à ma question car il s'agissait d'un stage non rémunéré).

Voilà ma question:

Peut-on rompre un stage rémunéré ?

(Bien sur en étant pas payé pour les semaines qu'on a pas effectué).

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **jeeecy**, le **02/04/2008** à **21:00**

un stage étant un contrat à durée déterminée, tu ne peux y mettre fin que si ton maître de stage y consent ;)

Par **juliette**, le **03/04/2008** à **19:31**

OK. merci Jeecy ça confirme ce que je pensais.